

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014016

Signataire : MC/ED

OBJET : Avenants n°1 aux contrats passés avec les Sociétés PICHON, FIDUCIAL BUREAUTIQUE, SÉLECTOUR BYBA TOURISME en vu d'introduire une clause permettant l'utilisation de cartes d'achats. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de simplifier l'action publique notamment dans le domaine des transactions financières ;

Considérant que les cartes d'achats permettent à la Collectivité de commander et payer directement auprès d'un fournisseur titulaire d'un marché public exécuté par carte achat et d'organiser les transferts de fonds correspondants via l'institution bancaire avec laquelle la ville est en relation contractuelle ;

Considérant qu'il convient ainsi d'intégrer cet outil de financière par voie d'avenants aux marchés publics de fourniture concernés actuellement en cours.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE les avenants n°1 aux marchés de fourniture en vu d'introduire une clause permettant l'utilisation de cartes d'achats passés avec les Sociétés suivantes :

PICHON :

- marché de fournitures scolaires et matériels d'éveil pédagogique pour les années 2012 à 2015,
- marché de livres et de complément didactiques pour les années 2013 à 2015, lot n°1 « livres classiques, livres scolaires et compléments didactiques pour les écoles »,
-

FIDUCIAL BUREAUTIQUE :

- marché de fournitures de bureau, enveloppes, agendas et calendriers pour l'année 2014, **lot n°1** « petites fournitures et matériel de bureau » et **lot n°3** « Agendas et calendriers ».

SÉLECTEUR BYBA TOURISME :

- marché de fournitures de titres de transports pour l'année 2014, lot n°1 « fourniture de titres de transports et prestations annexes pour les personnels et élus d'Aubervilliers ».

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants n°1 avec les Sociétés PICHON, FIDUCIAL BUREAUTIQUE, SÉLECTEUR BYBA TOURISME.

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI



Reçu en Préfecture le 23/05/2014
Publié le 23/05/2014
Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

